

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne**CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 14 octobre 2025**

Nombre de membres en exercice :

14

Nombre de membres

Présents : 9

Excusés : 5

Pouvoirs : 5

Votants : 14

Absent : 0

Date de la convocation :

Le 08 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement
convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de
ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD, Michel
WALTER, Michel DUBAUX, Christian MICHELET et Ulysse SUC ; Mmes
Delphine SCHWARTZ, Sandra BARBE et Françoise JORREY.

Excusés : Mesdames Estelle ASPART, Laurence TOUMEYRAGUES et
Laure BRAQUEHAIS ; Messieurs Éric FORESTIER et Antoine
ZANOTTO.

Pouvoirs : Madame Estelle ASPART à Madame Sandra BARBE ; Madame
Laurence TOUMEYRAGUES à Madame Françoise JORREY ; Madame
Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Michel WALTER ; Monsieur Antoine
ZANOTTO à Monsieur Michel DUBAUX ; Monsieur Éric FORESTIER à
Monsieur Christian MICHELET.

Absent :

Madame Françoise JORREY a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Motion d'opposition à l'utilisation intensive de la biomasse forestière du Sud-Ouest pour
produire du carburant.**

- Vu la multiplication de projets qui projettent d'utiliser la biomasse forestière du sud-ouest pour des projets de production de carburant et répondant à la demande citoyenne légitime de prise de position des communes concernées, et notamment celle des communes rurales et forestières,
- Après étude et discussion autour du projet dit «E-CHO» porté par l'entreprise Élyse Énergy et qui envisage de produire sur le bassin de Lacq du carburant pour l'aviation à partir de la matière vivante issue des forêts du grand Sud-Ouest,
- Considérant que la préservation durable de la forêt, par ailleurs déjà largement exploitée, comme bien commun est une priorité,
- Considérant que la forêt, et notamment la forêt diversifiée, joue un rôle crucial contre le dérèglement climatique en absorbant du CO2, en réduisant les températures et en protégeant la biodiversité et le cycle de l'eau,
- Considérant que l'approvisionnement en bois de ces projets ne prend pas en compte les filières économiques existantes,
- Considérant que les besoins cumulés de ces projets compromettent les dispositions et chartes engagées entre les communes et les organismes publics en matière de régénération naturelle, de protection des feuillus, et de gestion durable de la forêt,
- Considérant que dans le cadre du dérèglement climatique la priorité n'est pas au développement du transport aérien,
- Considérant les besoins considérables en eau et en électricité de ce type de projet,

AR Prefecture

047-214703357-20251014-302025-DE
Reçu le 16/10/2025

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

SE DÉCLARE DÉFAVORABLE au type de projet industriel qui projette d'utiliser la biomasse forestière pour produire du carburant et **EXPRIME SON OPPOSITION** au projet industriel E-CHO porté par l'entreprise Élyse Énergie.

Adopté à 14 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 16.10.2025

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance

Françoise JORREY

